

Règlement au concours des Maisons Fleuries

Objet du concours

Ce concours organisé par la ville de Louviers encourage les louvériens à contribuer à l'embellissement de la ville et à participer à l'amélioration de leur cadre de vie.

Condition de participation

Ce concours est ouvert à tout particulier habitant la commune, propriétaire ou locataire dont le jardin ou la réalisation florale sont visibles d'une rue ou d'une voie passante. Des candidats sont informés que les créations florales mises au concours seront présentées en photos.

Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans la presse locale, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.

Les élus de la commune ainsi que les membres du jury pourront s'inscrire, mais ne pourront figurer au classement.

Inscription

L'inscription à ce concours est gratuite.

Un bulletin d'inscription, ainsi que le présent règlement sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune : www.ville-louviers.fr

Le formulaire d'inscription dûment complété est à faire parvenir à l'adresse suivante :

Mairie de Louviers
19, rue Pierre Mendès-France
CS 10621
27406 Louviers Cedex

Ou à déposer en mairie.

Les inscriptions seront ouvertes du 15 mars 2017 au 30 avril 2017

Détermination des catégories

Deux catégories sont proposées :

- Catégorie 1 Maison avec jardin ou cour visible sur rue.
- Catégorie 2 Balcon, terrasses, fenêtres, murs fleuris.

Tout candidat amené à concourir ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie.

Composition et passage du jury

Le jury sera composé de :

- 1 Représentant du Conseil Municipal.
- 1 Représentant du Conseil des Aînés.
- 1 Représentant du Conseil des Jeunes.
- 1 Technicien du service espaces verts de la ville.
- 1 Professionnel évoluant dans le domaine des espaces verts ou du fleurissement.

La qualité des membres du jury du concours communal est assurée bénévolement.

La période du concours s'étalera du 15 mai 2017 au 15 août 2017.

Le jury se réunira durant cette période pour procéder aux visites sur place sans en avoir à en informer préalablement les candidats.

Critère de notation

| N° CRITERE | CRITERE | DETAIL DES CRITERES | NOTE |
|------------|-----------------------------|---|--------|
| 1 | Vue d'ensemble | Entretien, Aspect visuel, Propreté | Sur 20 |
| 2 | Arbres, Arbustes, Fleurs | Harmonie des couleurs et des formes. Diversité choix des plantes | Sur 20 |
| 3 | Fleurissement | Densité, qualité | Sur 20 |
| 4 | Pérennité | Fleurissement continu | Sur 20 |
| 5 | Originalité | Utilisation d'accessoires, choix des plantes (thématique, rareté) | Sur 20 |

Hors concours

Le premier prix ne pourra être attribué que 2 fois consécutives à un même candidat, lequel sera ensuite classé « hors concours » pendant un an.

Résultat, Remise de prix

Le classement sera rendu public lors de la cérémonie officielle de remise des prix qui aura lieu durant la seconde quinzaine du mois de septembre 2017.

Ce classement pourra également être diffusé dans la presse locale, sur le journal municipal actu@louviers et sur le site internet de la ville.

Lots

- 1^{er} de chaque catégorie Bon d'achat 150€



- 2^{ème} de chaque catégorie Bon d'achat 80€
- 3^{ème} de chaque catégorie Bon d'achat 50€

Tous les autres participants recevront un lot de consolation.